

ANNEXE 3

EXPLOITATION DE BUVETTES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE AMÉNAGÉ POUR LA FÊTE DU LAC

Cadre de réponse :

Identification de l'association candidate ou du groupement d'associations :

Dans le cas d'un groupement d'associations, désignation du régisseur mandataire du groupement :

Présentation succincte de l'activité de(s) l'association(s) :

Nombre d'adhérent :

Organisation proposée pour la tenue des buvettes de la fête du lac :

Nombre de bénévole mobilisé :

Interlocuteur(s) / référent(s) auprès des services de la ville d'Annecy :

Mode opératoire retenu pour l'installation / le démontage des buvettes :

Et en cas de groupement d'associations modalités de répartition des missions :

Partenaires pressentis pour la fourniture d'équipement, la boisson et la petite restauration ... :

Éléments financiers :

Budget prévisionnel de l'opération 2022 :

Grille des tarifs proposés (à joindre en annexe) 2022:

En cas de groupement d'associations : Mode de répartition des bénéfices / Mode de rémunération du régisseur

Autres financements (dons, participation en nature ...)

Informations complémentaires :